

L'UICN réunit plus de 174 [membres](#) dans la région Méditerranéenne parmi lesquels 15 sont des gouvernements. L'UICN est reconnue en tant qu'observateur officiel des Nations Unies. Notre mission est d'influencer les sociétés de la Méditerranée afin de les encourager et de les aider à conserver et à utiliser durablement leurs ressources naturelles.

Les activités du Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN sont financées principalement par: [Junta de Andalucía](#), et le [Ministerio de Medio Ambiente](#), Espagne.

Plus d'information sur: www.uicnmed.org

Les conservateurs méditerranéens et les pêcheurs travaillent ensemble pour la protection des grands fonds.

La région méditerranée est la première à adopter des mesures pour éviter le développement de la pêche en eau profonde.

Malaga, le 2 Mars 2005 (UICN Union Mondiale pour la Nature) - La Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM), le principal organe décisionnel intergouvernemental pour la gestion de la pêche en Méditerranée a décidé la semaine dernière lors de sa session annuelle, sur la base de considérations scientifiques, de ne pas développer les opérations de pêche en eau profonde au delà de 1000 mètres. Cette importante mesure est basée sur une étude complète sur la biodiversité et le statut de la pêche en eau profonde en Méditerranée, menée par l'UICN et le WWF.

Cette mesure a été discutée au cours d'un large processus de consultation et d'un débat ouvert avec les spécialistes régionaux concernées, dont la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer (CIESM), au cours de plusieurs ateliers tenus durant les 18 derniers mois.

« C'est une mesure importante, la première au monde dans ce genre. C'est une avancée significative vers une pêche durable en Méditerranée. A la fois le monde de la conservation de la nature et l'industrie de la pêche bénéficieront de cette mesure » affirme François Simard, Coordinateur du Programme Marin Global de l'UICN.

Canyons sous-marins, suintements froids, lacs de saumure, récifs coralliens d'eau froide, et monts sous-marins, sont les richesses cachées des grands fonds méditerranéens. Les écosystèmes profonds sont particulièrement vulnérables vis-à-vis de l'exploitation commerciale à cause du faible taux de reproduction des espèces évoluant dans cet environnement et du manque d'adaptation des écosystèmes profonds aux fortes perturbations engendrée par cette exploitation.

L'exclusion du chalutage de fond, technique de pêche en eau profonde la plus commune, au delà des 1000 mètres devrait permettre la protection des juvéniles de crevettes car cette zone est une nurserie pour cette espèce.

« La décision du CGPM d'interdire le chalutage de fond au delà de 1000 mètres représente, en Méditerranée une avancée considérable vers la pêche durable. Elle permet aussi à la région de se propulser au premier rang en matière de gestion de la pêche » affirme Sergi Tudela, chef de la délégation WWF à la session de la CGPM.

Dans leur projet de conservation, qui a servi de base à la décision de la CGPM, l'UICN et le WWF suggèrent également la création d'aires marines protégées qui viseraient à créer un réseau de protection pour les écosystèmes profonds.

Les fonds marins au delà de 1000 mètres sont des écosystèmes peu connus. Cette approche générale de prévention de l'extension de certaines techniques de pêche est une mesure de précaution qui va dans le sens des recommandations de la Convention sur la Diversité Biologique.

La décision fut adoptée à la 29e session de la CGPM tenue à Rome du 21 au 25 Février 2005. Cette décision entrera en vigueur dans 4 mois, sauf objection de la part d'un pays membre.

Pour plus d'information veuillez contacter :

Lourdes Lázaro, Chargée de la Communication . UICN Centre de la Coopération pour la Méditerranée : +34 952 028 430; (M) + 34 609 729 780. lourdes.lazaro@uicn.org